

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 17 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-sept mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD
Mme Barbara ATKINSON
M. Patrick BALLANGER
M. Bernard BARBEAU
M. Stéphane BERTIN
M. Cyril BLANCHARD
Mme Nathalie BONNIN
M. Franck CAVALLIER
M. Grégoire CHAMBON
M. Patrice CLINQUART
M. Claude DESBATS
M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE

Mme Catherine FROMENTIN
M. Michel GANGLOFF
M. Flavien GARREAU
Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Sylvie GROISARD
M. Samuel HERCEK
M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Francis RIETHER
Mme Joëlle RONZEAUD
Mme Isabelle ROUCHON
Mme Radia SELMI
Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

Mme Isabelle MARTIN à Mme Barbara ATKINSON
Mme Christine LANG à M. Bernard BARBEAU

Etait excusée :

Mme Elodie MOLINA

Secrétaire de Séance : M. Patrice CLINQUART

Date de la convocation : le lundi 10 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	2
Excusés :	1
Absents :	0
Votants :	28

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 17 MAI 2021

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2021	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
1	Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du PEC	
2	Création d'un poste d'aide auxiliaire de puériculture dans le cadre du PEC	Point 1 à 5 : M. Pascal ZERENI
3	Créations de postes	
4	Modification du tableau des effectifs	
5	Modification du RIFSEEP	
	Enfance/Jeunesse/Sports	
6	Séjour Sports de plein air (7-9 ans) du 16 au 20 août 2021	Mme M-N VINCENT
7	Mini-séjour (6-7 ans) du 23 au 25 août 2021	Mme M-N VINCENT
8	Séjour sportif (8-12 ans) du 26 au 30 juillet 2021	
9	Vacances sportives (10-14 ans) du 12 au 16 juillet 2021	
10	Vacances sportives (8-12 ans) du 23 au 27 août 2021	Points 8 à 10 : M. Patrick BALLANGER
11	Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 19 au 24 juillet 2021	M. Samuel HERCEK
12	Mini-séjour Ados du 24 au 26 août 2021	M. Samuel HERCEK
	Finances	
13	Demande de subvention auprès du SDEEG – Travaux Route de Mounic	
14	Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) - Exercice 2021	
15	Subventions aux associations	Points 13 à 23 : M. Francis RIETHER
16	Vote des tarifs périscolaires 2021-2022	
17	Bilan des acquisitions et cessions foncières sur l'exercice 2020	
18	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Compte de Gestion 2020 du receveur municipal	
19	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Compte Administratif 2020	
20	Budget annexe de l'Espace Villepreux : affectation du résultat 2020	
21	Budget communal : Compte de Gestion 2020 du receveur municipal	
22	Budget communal : Compte Administratif 2020	
23	Budget communal : affectation du résultat 2020	
24	Annexes	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Monsieur Patrice CLINQUART en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du mardi 13 avril 2021 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

**1 – Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétences)
(Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 10 mai 2021.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle Emploi, Mission locale).

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de créer un poste d'agent technique polyvalent au sein du Service Entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;
- de préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 9 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- de dire que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine ;
- d'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**2 – Création d'un poste d'aide auxiliaire de puériculture dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétences)
(Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 10 mai 2021.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle Emploi, Mission locale).

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de créer un poste d'aide d'auxiliaire de puériculture au sein du Service Petite-Enfance dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- de préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 9 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- de dire que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaines.
- d'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

3 – Créations de postes (Rapporteur : M. Pascal ZERENI)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant la nécessité de pérenniser les emplois de quatre agents actuellement embauchés en contrat à durée déterminée,

Considérant le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil municipal :

- la création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2021 de trois postes d'adjoint d'animation ;

- la création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2021 d'un poste d'adjoint technique.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**4 – Modification du tableau des effectifs
(Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de pérenniser les emplois de quatre agents actuellement embauchés en contrat à durée déterminée et donc de créer des emplois d'adjoint d'animation et d'adjoint technique,

Considérant le tableau des effectifs en cours,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE ANIMATION				
Adjoint territorial d'animation	19	22	01/07/2021	Temps complet
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	20	21	01/07/2021	Temps complet

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 01/07/2021,
- d'annoncer que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget,
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Modification du RIFSEEP
(Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction

publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 modifiant le décret n°91-875,

Vu la circulaire NOR : RFFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu les délibérations instaurant et modifiant le régime indemnitaire de la collectivité en date du 27 septembre 2004, du 23 octobre 2006, du 14 avril 2008, du 17 novembre 2008 et du 15 mars 2010,

Vu la délibération instaurant le RIFSEEP en date du 16 octobre 2017,

Vu la délibération modifiant le RIFSEEP en date du 18 mars 2019,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 décembre 2020,

Il convient aujourd'hui à la fois :

- d'adapter les conditions de versements du CIA (Complément d'Indemnité Annuel),
- d'intégrer les cadres d'emplois jusqu'à présent exclus du RIFSEEP et les agents contractuels de droit public.

Il est donc proposé les modifications suivantes (qui apparaissent en bleu dans la présente délibération) :

Chapitre 1 : Dispositions générales à l'ensemble des filières

Article 1 : les composantes du RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend deux parties :

- **une composante principale : l'IFSE** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) d'une part : obligatoire et versée mensuellement, cette indemnité est liée à la nature des fonctions exercées (encadrement, coordination, pilotage, conception, technicité, expertise, expérience, sujétions particulières, etc....).
- **une composante facultative : le CIA** (Complément d'Indemnité Annuel) : il est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciés lors de l'entretien professionnel. Il est perçu par l'agent au cours de l'année N+1 **en un ou plusieurs versements**. Le CIA n'est ni obligatoire ni systématiquement reconductible.

Article 4 : les bénéficiaires

Le RIFSEEP est appliqué aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public occupant des emplois similaires à ceux des fonctionnaires territoriaux concernés dans la mesure où leur contrat d'engagement le prévoit expressément.

(pour memo, ancienne rédaction : Le RIFSEEP est appliqué à l'ensemble du personnel percevant actuellement un RI (agents titulaires et stagiaires, CDI de droit public et CDD percevant actuellement un RI).

Les cadres d'emploi concernés sont :

- les Attachés Territoriaux.
- les Rédacteurs Territoriaux.
- les animateurs Territoriaux.
- les Educateurs des Activités Physiques et Sportives.

- les Adjoints Administratifs Territoriaux.
- les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.
- les Adjoints Territoriaux d'Animation.
- les Agents de maîtrise Territoriaux.
- les Adjoints Techniques Territoriaux.
- les Educatrices de Jeunes Enfants
- les Techniciens et Ingénieurs Territoriaux
- les Puéricultrices Territoriales.
- les Infirmiers Territoriaux.
- les Auxiliaires de puéricultures Territoriaux.

Le cadre d'emploi exclu du RIFSEEP est celui de la Police Municipale.

Chapitre 2 : mise en œuvre du RIFSEEP

c) la répartition en groupe de fonctions

Filière Sociale et Médico-sociale :

SOCIAL et MEDICO-SOCIAL				
Cadre d'emploi	Grade	Fonction		Critères
Cadre d'emploi de Cat A	Infirmier(e)s et Puéricultrices	Responsable de structures d'accueil	A1	Management stratégique, transversalité, pilotage et arbitrage
		Référent de service ou adjoint de responsable de structure	A2	Encadrement, coordination, conception et suivi de projet
	EJE	Autres fonctions non intégrées dans des fonctions précédentes	A3	Positionnement statutaire en B
Cadre d'emploi de Cat C	Auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} classe	Maîtrise d'une compétence particulière	C2	Positionnement statutaire en C
	ATSEM principal de de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} classe			

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter cette modification du RIFSEEP à compter du 1^{er} juin 2021, les autres dispositions restent inchangées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**6 – Séjour Sports de plein air du 16 au 20 août 2021
(Rapporteur : Mme Marie-Noëlle VINCENT)**

DESCRIPTIF :

Le Service Enfance-Jeunesse propose un séjour sports de plein air en pension complète au domaine

d'Hostens, situé dans le département de la Gironde.

Des activités sportives aquatiques et de pleine nature seront proposées aux enfants. En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée.

Cette semaine est prévue du lundi 16 au vendredi 20 août 2021 pour 12 enfants de 7 à 9 ans qui seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
 - Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
 - Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Emeline DEMAS LEGELEY	Animatrice-Assistante Sanitair	BAFA et PSC1	7/9 ans
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA	

Transport :

Les transports seront effectués avec les 2 minibus de la Commune, conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Domaine d'Hostens : pension complète, activités sportives et environnementales.

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 16	Mardi 17	Mercredi 18	Jeudi 19	Vendredi 20
Matin	Départ Installation dans les chambres Petit point sur les règles de vie en collectivité et visite du centre	Découverte des « Beach sports »	Rallye photo	Concours de Molkky sur la plage	Course d'orientation (en priorité pour les enfants n'ayant pas fait de Canoë)
Midi	Pique-nique	Repas chaud			Pique-nique
AM	VTT et escalade par groupe de 6		Tir à l'arc et Canoë par groupe de 6		Rangement et Départ
Soirée	Soirée plage	Time's up revisité	Loup Garou	Soirée festive	

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour 7-9 ans du 16 au 20 août					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 567,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement en dur	660,00 €		T1	2	166,00 €
Activités de plein air	675,00 €		T2	0	- €
Pension complète	1 232,00 €		T3	1	150,00 €
			T4	1	183,00 €
			T5	1	217,00 €
			T6	1	250,00 €
			T7	6	1 698,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		1 200,00 €			
2 animateurs	1 200,00 €				
Alimentation		30,00 €			
Repas animateurs et autres	30,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Carburant		20,00 €			
Carburant pour 2 minibus	20,00 €		TOTAL	12	2 664,00 €
			Net communal		1 342,50 €
TOTAL		4 006,50 €	TOTAL		4 006,50 €

* Calcul masse salariale

Nombre de jours	5
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	120
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2400
Masse salariale / 2	1200
Total séjour réel	4 006,50 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	12%	83,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	3%	116,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	7%	150,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	183,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	8%	217,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	10%	250,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	6	51%	283,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	334,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	83 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	217 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	116 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	250 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	150 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	283 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	183 euros	Tranche 8 (hors commune) :	334 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

7 – Mini-séjour (6-7 ans) du 23 au 25 août 2021
(Rapporteur : Mme Marie-Noëlle VINCENT)

DESCRIPTIF :

Dans le cadre du projet éducatif de l'été 2021, la commune organise pour 12 enfants âgés entre 6 et 7 ans un séjour au Temple-sur-Lot sur le site du Centre de vacances « La Base 2K24 ».

Ce séjour se déroulera du 23 au 25 août sur la commune du Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Lors de ce séjour, il s'agira de sensibiliser les enfants à des activités de plein air ainsi que de favoriser l'épanouissement et la socialisation au travers le partage, la solidarité et l'autonomie au sein d'un groupe.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre à l'enfant de bien vivre ses vacances en respectant son rythme de vie et en assurant sa sécurité physique et affective
- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans un cadre de vie différent de son quotidien
- Permettre à l'enfant de découvrir différentes pratiques sportives et environnementales en lien avec la nature locale
- Favoriser les valeurs collectives et solidaires pour mettre en avant l'esprit de groupe :
Stimuler la vie de groupe pour sortir de l'individualisme.
Participer aux tâches (même symboliques) de la vie collective.
Amener l'enfant à être solidaire des autres en favorisant l'entraide.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
ROLLAND Camélia	Animatrice référente et assistante sanitaire	BAFA PSC1
MOREAU Camille	Animatrice	BAFA

Transport :

Le transport sera effectué en bus.

Les prestataires :

- Compagnie de Transport KEOLIS
- La Base 2K24 au Temple sur Lot : pension complète et prestations

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI
Matin	Départ Clé des champs. Installation et découverte du site	Découverte de l'Ecosystème de la rivière	Atelier de fabrication de papier recyclé
Repas			
Après-midi	Rallye Nature	Accrobranches	Rangement
Soir	Veillée jeux de société	Pêche à la ligne	Retour à Saint-Aubin de Médoc

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Sejour 6/7 ans LE TEMPLE SUR LOT 2021					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 636,60 €	Participations	Unité	Total
La Base 2K24 Temple sur Lot	1 636,60 €		T1	2	146,00 €
			T2	0	- €
			T3	1	131,00 €
			T4	0	- €
			T5	1	189,00 €
			T6	1	219,00 €
			T7	7	1 736,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		720,00 €			
2 animateurs	720,00 €				
Alimentation		- €			
Transport collectif		1 150,00 €			
KEOLIS GIRONDE (aller et retour)	1 150,00 €				
Carburant		- €			
			TOTAL	12	2 421,00 €
			Net communal		1 085,60 €
TOTAL		3 506,60 €	TOTAL		3 506,60 €

Nombre de jours	3
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
Masse salariale / 2	720
Total séjour réel	3 506,60 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	14%	73,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	102,00 €

TOTAL TRANCHE 3	45%	1	10%	131,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	0	4%	160,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	6%	189,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	7%	219,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	7	56%	248,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	1%	292,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	73 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	189 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	102 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	219 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	131 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	248 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	160 euros	Tranche 8 (hors commune) :	292 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**8 – Séjour sportif (8-12 ans) du 26 au 30 juillet 2021
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose un séjour sportif et découverte du territoire en pension complète sur le domaine La base 2k24 du Temple sur Lot, située dans le département du Lot-et-Garonne.

L'hébergement se fera dans un bâtiment avec des chambres de 3 à 6 lits avec douche dans chaque chambre. La restauration sera proposée sous forme de repas à table avec des plats confectionnés sur place.

Durant ce séjour, les enfants pourront découvrir et pratiquer l'aviron, une activité sportive qui allie force et esprit d'équipe ainsi qu'une découverte de la ville et de ses alentours avec la visite à vélo du barrage hydroélectrique et le marché local pour profiter des produits de la région.

En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée et se retrouver tous ensemble pour partager un moment convivial. Le thème des veillées sera l'émission TV « vendredi tout est permis », où les jeunes pourront s'essayer à différents jeux de rôles et autres défis placés sous le signe de l'humour.

Cette semaine est prévue du lundi 26 au vendredi 30 Juillet 2021 pour 24 enfants de 8 à 12 ans qui seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines
- Favoriser la mixité du public
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Permettre au public de découvrir la région et son environnement
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement

le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Ludovic DJEBBAR	Directeur	BPJEPS	8/12 ans
Julie PALLERINO	Animatrice/responsable sanitaire	BAFA	8/12ans
Marie GARCELON	Animatrice/ Surveillant de Baignade	BAFA	8/12 ans
Aurélien BONIN	Animateur	BPJEPS	8/12 ans

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Leclerc AUTO de St-Médard-en-Jalles : 1 minibus
- La base 2K24 du Temple sur lot (hébergement et activités)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 26/07	Mardi 27/07	Mercredi 28/07	Jeudi 29/07	Vendredi 30/07
matin	Départ : 9h30 salle Ronsard Trajet Installation.	AVIRON	DECOUVERTE DU BARRAGE HYDROELECTRIQUE	AVIRON	VISITE DU VILLAGE
midi	Pique-nique	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre
Après-midi	DRAGON BOAT	FABRICATION D'UN FOUR SOLAIRE	DECOUVERTE DU BARRAGE HYDROELECTRIQUE	PISCINE	Rangement chambres Départ vers 15h. Arrivée vers 17h.
Veillé	JE M'APPELLE/ LE SCOOP	ARTICULE	MEXICO/ PUB	AIR BAND/ FREEZE DANCE	

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour 8/12 ans (du 26 au 30/07/21)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		6 129,20 €	Participations	Unité	Total
Centre de séjour La BASE le Temple sur Lot	6 129,20 €		T1	3	282,00 €
Hébergement			T2	1	132,00 €
Restauration			T3	2	340,00 €
Activité nautique et sportive			T4	2	414,00 €
			T5	2	490,00 €
			T6	2	566,00 €

Masse salariale		2 400,00 €	T7	12	3 852,00 €
4 animateurs	2 400,00 €		T8	0	- €
Locations mobilières		140,00 €			
location minibus leclerc	140,00 €				
Alimentation		50,00 €			
repas animateurs	50,00 €				
Voyage et déplacements		64,00 €			
péage	64,00 €				
Amortissement		189,50 €			
Mini bus mairie					
Carburant		100,00 €	TOTAL	24	6 076,00 €
			Net communal		2 996,70 €
		9 072,70 €	TOTAL		9 072,70 €

* Calcul masse salariale

Nombre de jours	5
Encadrant	4
Nombre heures 12h/j	240
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	4800
Masse salariale / 2	2400
Total séjour réel	9 072,70 €

Tarifs par tranche :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	3	12%	94,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	3%	132,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	2	7%	170,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	7%	207,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	8%	245,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	10%	283,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	12	51%	321,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	378,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	94 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	245 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	132 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	283 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	170 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	321 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	207 euros	Tranche 8 (hors commune) :	378 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**9 – Vacances sportives (10-14 ans) du 12 au 16 juillet 2021
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise une semaine de stage pour découvrir le surf, le bodyboard ou le freestyle gym du 12 au 16 Juillet 2021 (14 Juillet exclu).

Les activités se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf), de Lacanau-Océan (bodyboard), de Saint-Aubin-de-Médoc (freestyle gym), Lacanau (splash park et laser game) et du domaine de Bombannes (baignade).

Ces stages de 4 jours s'adressent à 24 jeunes de 10 à 14 ans et se dérouleront du lundi au vendredi après-midi, à l'exception du mercredi férié.

Les matinées du mardi et jeudi seront consacrées à des activités communes à tous les groupes. Ainsi, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés. Une sortie au Splash Park (jeux aquatiques gonflables) et au laser game extérieur viendront ponctuer la semaine.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA
Joffrey LEMOING	Animateur	BPJEPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BES APT

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Carcans Océan surf Club (Carcans océan)
- HCL (Lacanau océan)
- Arcachon Gym (David ANDRO se déplace à Saint-Aubin-de-Médoc)
- Parc les 3 Bandits (Lacanau)
- Splash Park (Lacanau)
- Location minibus Intermarché (St Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 12/07	Mardi 13/07	Mercredi 14/07	Jeudi 15/07	Vendredi 16/07
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Férié	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Baignades/ sports de plage	Splash Park		Laser Game	Baignades/ sports de plage
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>		<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
Après- Midi	Surf Bodyboard Freestyle Gym	Surf Bodyboard Freestyle Gym		Surf Bodyboard Freestyle Gym	Surf Bodyboard Freestyle Gym
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h		Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h		Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES Juillet 2021 (ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
			Participations	Unité	Total
Autres services		2 408,00 €			
COSC(surf)	640,00 €		T1	3	135,00 €
HCL(bodyboard)	600,00 €		T2	1	63,00 €
Lacanau surf club	760,00 €		T3	2	162,00 €
PARC LES 3 BANDITS	216,00 €		T4	2	198,00 €
SPLASH PARK	192,00 €		T5	2	234,00 €
Locations mobilières		240,00 €	T6	2	270,00 €
	240,00 €		T7	12	1 836,00 €
Alimentation		183,60 €	T8	0	- €
	183,60 €				
Carburant		100,00 €	TOTAL		2 898,00 €
	100,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Masse salariale		1 200,00 €			
	1 200,00 €		Net communal		1 423,10 €
TOTAL		4 321,10 €	TOTAL		4 321,10 €

Nbre de jours	4
Encadrant	3
Nbre heures: 10h/j	120
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2400
masse salariale / 2	1200
Total séjour réel	4 321,10 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	45,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	63,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	81,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	99,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	117,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	135,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	153,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	180,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	45 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	117 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	63 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	135 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	81 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	153 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	99 euros	Tranche 8 (hors commune) :	180 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

10 – Vacances sportives (8-12 ans) du 23 au 27 août 2021 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse de la commune organise une semaine de stage pour découvrir le surf, la voile ou le kayak de mer du 23 août au 27 août 2021.

Les activités se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf), de Lacanau-Longarisse (voile), Lacanau Océan (le kayak de mer) et le dernier jour sur la commune de Fargues Saint-Hilaire, pour une initiation à la course d'orientation.

Ces stages de 4 jours s'adressent à 24 jeunes de 8 à 12 ans et se dérouleront du lundi au jeudi après-midi, avec en plus, une séance d'initiation à la course d'orientation le vendredi.

Les matinées seront consacrées à diverses activités commune à tous les groupes. Ainsi, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...), un tournoi de molky ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte

- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA
Joffrey LEMOING	Animateur	BPJEPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Carcans Océan surf Club (Carcans océan)
- Canoë Kayak Lacanau Guyenne (Lacanau océan et « La Grande Escoure »)
- Voile Lacanau Guyenne (Lacanau « La Grande Escoure »)
- Parc les 3 Bandits (Lacanau)
- Location minibus intermarché (avensan)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 23/08	Mardi 24/08	Mercredi 25/08	Jeudi 26/08	Vendredi 27/08
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Tournoi de Molkky	Baignades/sports de plage	Course d'orientation (Bombannes)	Laser Game	Course d'orientation (Fargues St
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
Après Midi	Stage Surf /Kayak de mer/ Voile	Stage Surf /Kayak de mer/ Voile	Stage Surf /Kayak de mer/ Voile	Stage Surf /Kayak de mer/ Voile	Course d'orientation (Fargues St Hilaire)
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Stage du 23 aout au 27 aout					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 496,00 €	Participations	Unité	Total
Stage surf	640,00 €		T1	3	147,00 €
Stage funboat	736,00 €		T2	1	68,00 €
Stage kayak de mer	630,00 €		T3	2	176,00 €
Laser Game extérieur	240,00 €		T4	2	216,00 €
Course d'orientation	250,00 €		T5	2	256,00 €
Locations mobilières		195,00 €	T6	2	294,00 €
	195,00 €		T7	12	2 004,00 €
Alimentation		229,50 €	T8	0	- €
	229,50 €				
Voyage et déplacements		15,00 €	TOTAL	24	3 161,00 €
	15,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Masse salariale		1 500,00 €			
	1 500,00 €				
Carburant		100,00 €			
	100,00 €		Net communal		1 564,00 €
TOTAL		4 725,00 €	TOTAL		4 725,00 €

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures : 10h/j	150
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3000
Masse salariale / 2	1500
Total séjour réel	4 725,00 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	49,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	68,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	88,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	108,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	128,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	147,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	167,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	197,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	49 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	128 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	68 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	147 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	88 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	167 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	108 euros	Tranche 8 (hors commune) :	197 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**11 – Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 19 au 24 juillet 2021
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse de la commune organise un séjour à Soeix, dans les Pyrénées-Atlantiques à côté d'Oloron Sainte-Marie.

Les différentes activités proposées (escalade, rafting, hot dog, hydrospeed, accrobranche) ainsi que des balades et visites des alentours permettront aux jeunes de découvrir cette région.

Une grande partie des activités se dérouleront aux alentours du gîte de Soeix.

Ce séjour rassemble 24 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes découvrir les activités de pleine nature
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
François Marion	Directrice/animatrice	BPJEPS APT / UC de direction
Serra Philippe	Animateur	BEES /BAFD
Nicolas LAVAYSSE	Animateur	CAP petite enfance

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- FRJEP centre nautique de Soeix (hébergement et activités).
- Aventure parc Aramits (accrobranche)
- Centre Leclerc (location de minibus)
- Aventure chlorophylle (canyoning)

PLANNING PREVISIONNEL :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
G1	VOYAGE	Balade à Oloron	Défi sportif par équipe	Balade à Oloron (boutique chocolat Lindt)	Matinée libre (jeux sportifs et jeux de société)	Rangement nettoyage
G2						
G3						
G1	Rafting 14h	Canyoning	Hotdog	Hydrospeed	Parc aventure (Aramits)	VOYAGE
G2		Hydrospeed	Canyoning	Hot-dog		
G3		Hot-dog	Hydrospeed	Canyoning		

LE BUDGET PREVISIONNEL :

Séjour eaux vives (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		7 377,00 €	Participations	Unité	Total
Hebergement	4 695,00 €		T1	3	321
Hydrospeed	510,00 €		T2	1	150
Hot-dog	510,00 €		T3	2	386
Rafting	510,00 €		T4	2	472
Canyoning	720,00 €		T5	2	558
Parc aventure	432,00 €		T6	2	644
Amortissement		227,40 €	T7	12	4380
Carburant		100,00 €	T8	0	0
Péages		171,60 €			
Location minibus		240,00 €			
Alimentation		50,00 €	TOTAL		6 911,00 €
Masse salariale		2 160,00 €	Net communal		3 415,00 €
TOTAL		10 326,00 €	TOTAL		10 326,00 €

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année. Ce prix de revient est de 37,90 €/jour.

Le minibus est utilisé 6 jours, soit $37.90 \times 6 = 227.4$ €.

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	6
Encadrant	3
Nbre heures sur la base de 12h/j	216
Coût salaire	20,00 €
TOTAL SALAIRE	4320
masse salariale / 2	2160
Total séjour réel	10 326,00 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	107,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	150,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	193,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	236,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	279,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	322,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	365,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	430,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	107 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	279 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	150 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	322 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	193 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	365 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	236 euros	Tranche 8 (hors commune) :	430 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

12 – Mini-séjour Ados du 24 au 26 août 2021 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse de la commune organise un mini séjour de trois jours à Montalivet.

Ce mini-séjour s'adresse à huit jeunes de 14 à 17ans.

Durant ce séjour, les jeunes participeront à une session de surf et d'accrobranches à Montalivet et une session de catamaran au Verdon-sur-Mer.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir une région
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques sportives afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour : permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Serra Philippe	Animateur/ Assistant sanitaire	BAFD
François Marion	Directrice/Animatrice	BPJEPS APT / UC direction

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 voiture 5 places.

Les prestataires :

- Carakas (surf)
- Vent d'Est (hébergement)
- Cercle nautique du Verdon (catamaran)
- Parc de l'aventure (accrobranches)

Hébergement et restauration :

Le groupe sera hébergé au gîte Vent d'Est en gestion libre à Montalivet et aura à sa charge la gestion de tous les repas.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin	Départ 10h	Tournoi multi-sports	Rangement et défis sportifs
Midi	Pique-nique	Déjeuner au gîte	Déjeuner au gîte
Après-midi	Catamaran Verdon-sur-Mer 14h-16h	Surf Montalivet 15h15-17h15	Accrobranches (Montalivet) Retour St Aubin

LE BUDGET PREVISIONNEL :

Semaine sport ados (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		955,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement Vent d'Est GL	400,00 €		T1	2	124
Surf carakas	155,00 €		T2	0	0
Cercle nautique du Verdon	200,00 €		T3	1	112
Accrobranche	200,00 €		T4	0	0
			T5	0	0
Alimentation		180,00 €	T6	1	187
Amortissement		113,70 €	T7	4	848
Carburant		30,00 €	T8	0	0
Masse salariale		720,00 €			
			TOTAL		1 271,00 €
			Net communal		727,70 €
TOTAL		1 998,70 €	TOTAL		1 998,70 €

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année. Ce prix de revient est de 37.90 €/jour. Le minibus sera utilisé 3 jours, soit $37.90 \times 3 = 113.70$ €.

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures sur la base de 12h/j	72
Coût salaire	20,00 €
TOTAL SALAIRE	1440
masse salariale / 2	720
Total séjour réel	1 998,70 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	62,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	87,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	112,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	7%	137,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	8%	162,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	187,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	4	51%	212,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	250,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	62 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	162 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	87 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	187 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	112 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	212 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	137 euros	Tranche 8 (hors commune) :	250 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**13 – Demande de subvention auprès du SDEEG – Travaux d'éclairage public Route de Mounic
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu la délibération N°64 du 27 juin 2011 autorisant l'adhésion de la commune au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG),

Vu la délibération du 17 octobre 2011 portant sur le transfert au SDEEG de la compétence « Eclairage Public »,

Cette année, la Route de Mounic va faire l'objet de travaux d'éclairage public. Ces derniers ont été estimés à 104 982,50 € TTC (soit 82 663,38 € HT + 5 786,44 € HT correspondant à la maîtrise d'oeuvre), par devis en date du 6 avril 2021.

La Commune sollicite la participation du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde pour la réalisation de ces dits travaux à hauteur de 20 % des travaux du montant HT (subvention plafonnée à 60 000 € HT), soit 12 000 €.

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière sous forme de subvention pour les travaux d'éclairage public de la Route de Mounic.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**14 – Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) – Exercice 2021
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Monsieur le Maire expose que les modalités d'attribution du FDAEC 2021 ont été votées par le l'Assemblée Départementale lors du vote du budget primitif 2021.

Par lettre en date du 5 mai 2021, M. Jacques MANGON et Mme Agnès VERSEPUY, Conseillers Départementaux du Canton, ont fait part du montant attribué à la Commune, soit 20 424 € (soit 2.68€/habitant).

Une délibération étant une pièce constitutive du dossier de subvention, il est demandé au Conseil municipal :

- d'adopter les opérations ci-dessous avec une réalisation en 2021 en respectant au moins 3 des 10 critères prévus par la délibération Agenda 21 du Conseil Général du 16/12/2005-152 CG :

Opérations	Critères	Montants en € HT	Montants en € TTC
Eclairage public – Route de Mounic	2-4-6-7	88 449.82	104 982.50
Mise en éclairage LED des terrains de tennis (courts 3 et 4)	2-4-6-7	17 390.87	20 869.04
TOTAUX		105 840.69	125 851.54

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention à hauteur de 20 424 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement et emprunt si nécessaire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

15 – Subventions aux associations (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER indique qu'il s'agit de procéder à deux modifications par rapport aux subventions allouées aux associations qui ont été intégrées en annexe du Budget principal voté le 13 avril dernier :

- Tout d'abord, Monsieur le Maire a reçu un courrier du Président de l'association « Saint-Aubin Model'Club » qui a sollicité une aide financière suite à la perte d'adhérents en raison de la crise sanitaire. Il convient donc d'ajouter une subvention de 150 € à la subvention déjà votée (400 €), ce qui porte la subvention annuelle à 550 €.
- D'autre part, suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le montant de la subvention allouée cette année à l'Entente Cycliste Médoc Atlantique (ECMA) afin d'intégrer l'aide demandée pour l'organisation de l'épreuve cycliste Robert DESBATS qui, cette année, va se dérouler. La subvention annuelle allouée à l'ECMA sera donc de 2500 € (et non pas de 700 € comme indiqué dans l'annexe budgétaire).

Il est donc demandé au Conseil municipal d'entériner ces deux modifications.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

16 – Vote des tarifs périscolaires 2021-2022 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Monsieur le Maire expose que pour la rentrée 2021-2022 :

- il est proposé une augmentation de 1,5% sur les tarifs de l'ensemble des tranches pour les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, l'Ecole Multi-Sports et le transport scolaire ;
- pour la restauration scolaire, il n'est pas proposé d'augmentation pour la Tranche 1 (correspondant aux revenus les plus modestes). Il est proposé une augmentation de 3% pour les autres Tranches 2 à 8 pour accompagner le développement du bio dans les menus avec le nouveau marché de l'ADARCE.

Cette participation parentale est soumise au calcul du quotient familial, propre à la Commune de Saint-Aubin de Médoc.

De plus, la carte provisoire de Transport Scolaire serait de 10 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous, applicables dès la rentrée scolaire du jeudi 2 septembre 2021 :

	Centres de loisirs mercredis et vacances scolaires en journée complète	Centres de loisirs 1/2 journée mercredis et vacances scolaires	Accueil périscolaire mi-temps	Accueil périscolaire temps plein	Accueil périscolaire	Ecole Multisports des mardis et jeudis soirs		Ecole Multisport mercredi matin + repas	Transports scolaires	Restauration scolaire
	Régime général	Régime général	forfait mensuel	forfait mensuel	occasionnel	forfait annuel	supplément accueil périscolaire	forfait annuel	forfait annuel	tarif à l'unité
Tranche 1 QF de 0 à 630	4.97	2.74	15.10	29.16	4.73	24.61	2.36	49.21	26.99	2.22
Tranche 2 QF de 631 à 805	7.57	5.12	18.96	37.93	4.73	34.44	2.36	68.88	46.12	2.49
Tranche 3 QF de 806 à 975	9.96	7.29	21.35	42.71	4.73	44.29	2.36	88.57	64.14	2.70
Tranche 4 QF de 976 à 1150	11.42	8.55	23.95	47.93	4.73	54.12	2.36	108.25	82.11	2.91
Tranche 5 QF de 1151 à 1320	12.55	9.43	26.33	52.68	4.73	63.97	2.36	127.94	100.12	3.16
Tranche 6 QF de 1321 à 1495	13.74	10.42	28.95	57.91	4.73	73.80	2.36	147.61	118.15	3.37
Tranche 7 QF supérieur à 1495	15.20	11.66	31.56	63.15	4.73	83.65	2.36	167.30	137.26	3.59
Tranche 8 Hors commune	16.62	12.86	34.16	68.41	5.12	98.41	2.56	196.82	156.35	3.81

TARIFS SPECIFIQUES :

1. Pour le restaurant scolaire :

- **Tranche 4** : pour les élus, les enseignants à titre personnel, et exceptionnellement tout intervenant extérieur en milieu scolaire.
- **Tranche 7** : toute autre demande : stages sportifs, culturels ou BAFA.
- **Panier repas (période scolaire/Accueils de loisirs)** : les parents qui fournissent un panier repas pour leurs enfants (allergie alimentaire constatée par la signature d'un P.A.I.) seront facturés aux 2/3 du tarif correspondant à leur tranche.

2. Pour les activités périscolaires :

- **Tranche 1** : pour les enfants du personnel municipal

3. Pour le transport scolaire :

- **Carte provisoire** (dépannage pour cas de force majeure avec justificatif, maladie ou accident des parents ou de l'assistante maternelle, etc...) : Le tarif est fixé à 10 € la carte, valable deux semaines consécutives et renouvelable une fois dans l'année scolaire.
- **Inscription en cours d'année** : le paiement se fera trimestriellement. Tout trimestre commencé est dû.
- **Annulation en cours d'année** (en cas de force majeure motivée et sous condition de retour en mairie du titre de transport) : même modalité de facturation.

- **Garde alternée** : Le tarif appliqué pour les transports scolaires sera divisé par deux pour les enfants en garde alternée et dont l'un des parents réside hors commune (sur présentation de pièces justificatives : soit le jugement de divorce soit une attestation des deux parents).
- 4. **Pour l'accueil périscolaire** : en cas de présence d'enfants au-delà de 19h, il sera appliqué sur la facture une pénalité de 3€ par enfant à compter du 3^{ème} retard constaté dans le mois.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE).

17 – Bilan des acquisitions et cessions foncières sur l'exercice 2020 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 2241-1, Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions précitées, « le bilan des acquisitions et cessions (immobilières) opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant (...) ».

Pour l'année 2020, le bilan se présente comme suit :

I. Cessions foncières opérées sur l'exercice 2020 :

1. Cession de la parcelle BO370 issue de la division de la parcelle BO220, d'une contenance de 79m² pour la somme de 7 900 € (remembrement foncier) ;
2. Cession de la parcelle BR59, sise Route de Picot, d'une contenance de 408 m², pour la somme de 16 320 € (action économique) ;
3. Cession à titre gratuit des parcelles CB188, CB190 et CB24, situées au droit de la Route de Joli Bois et du Chemin des Ecoles et d'une contenance totale de 823 m² (création d'une voie verte) ;
4. Cession de la parcelle AN33, sise Chemin du Mayne d'Estève, d'une contenance de 6 352m² pour la somme de 4 636,96 € (remembrement forestier).

II. Acquisitions foncières opérées sur l'exercice 2020 :

1. Acquisition de la parcelle B980, d'une contenance de 3 382 m², sise Poticon-Est, pour la somme de 2 500 € (remembrement forestier et agrandissement du patrimoine communal).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2020 qui sera annexé au Compte administratif 2020.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE).

18 – Budget annexe de l'Espace Villepreux : Compte de Gestion 2020 du receveur municipal (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Monsieur le Maire expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte définitif de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2020 du budget de l'Espace Villepreux tel qu'il est

présenté sur le tableau joint :

Résultat de l'exercice 2020 :

Section d'investissement.....	3 282.90 €
Section de fonctionnement.....	0.00 €

Le Compte de Gestion conforme au compte administratif a été présenté en commission « Finances » le 10 mai 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**19 – Budget annexe de l'Espace Villepreux : Compte Administratif 2020
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment l'ordonnance n°2006-1027 du 26 Août 2006 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,
Vu la délibération n°47 en date du 6 juillet 2020 approuvant le budget annexe 2020 de l'Espace Villepreux,
Vu l'avis de la commission finances réunie le 10 mai 2021,
Vu la présentation du compte de gestion du budget annexe de l'Espace Villepreux de l'exercice 2020 établi par le Trésorier, comptable public de la commune,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire s'étant retiré, il appartient au doyen d'âge du conseil municipal, de présider le vote du compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessous :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT en €	INVESTISSEMENT en €
Résultat 2020	0.00	9 718.08
Report 2019	0.00	- 6 435.18
Résultat de clôture 2020	0.00	3 282.90
Solde des restes à réaliser	0.00	-9 802.40
Résultat à reporter	0.00	- 6 519.50

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jean-Philippe MONMARTY, doyen d'âge qui soumet au vote ce compte administratif du budget Espace Villepreux pour l'exercice 2020.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 25 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE).

**20 – Budget annexe de l'Espace Villepreux : affectation du résultat 2020
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER expose qu'il est demandé au Conseil municipal, conformément au tableau ci-dessous, de :

- de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 3 282.90 € au compte R001 du budget supplémentaire 2021.
- de préciser que le résultat de la section de fonctionnement présente un solde à 0 €.

L'affectation du résultat a été présentée en commission des « Finances » le 10 mai 2021.

*** Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :0.00 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : excédent0.00 €
déficit :

Résultat de clôture à affecter : (A1)0.00 €

*** Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :9 718.08 €
déficit :

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : excédent :
déficit : 6 435.18

€

Résultat comptable cumulé : excédent :3 280.90€

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :9 802.40 €

Recettes d'investissement restant à réaliser :

Solde des restes à réaliser :9 802.40 €

(B) Besoin (-) réel de financement.....6 519.50 €

Excédent (+) réel de financement

*** Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068)..... 0.00 €

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068) 0.00 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	R001 : solde d'exécution N-1 3 282.90 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE).

**21 – Budget communal : compte de Gestion 2020 du receveur municipal
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Monsieur le Maire expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte définitif de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2020 du budget principal tel qu'il est présenté sur le tableau joint :

Résultat de l'exercice 2020 :

Section d'investissement.....	- 86 379.82 €
Section de fonctionnement.....	1 094 733.78 €

Le compte de gestion conforme au compte administratif a été présenté en commission Finances le 10 mai 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

22 – Budget communal : Compte Administratif 2020 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment l'ordonnance n°2006-1027 du 26 Août 2006 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°48 en date du 6 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020,
 Vu la délibération n°81 du 19 octobre 2020 approuvant la décision modificative n° 1,
 Vu l'avis de la commission finances réunie le 10 mai 2021,
 Vu la présentation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020 établi par le Trésorier, comptable public de la commune,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire s'étant retiré, il appartient au doyen d'âge du Conseil municipal de présider le vote du Compte Administratif 2020 tel que présenté ci-dessous :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT en €	INVESTISSEMENT en €
Résultat 2020	1 094 349.18	302 836.25
Report 2019	0	- 434 303.89
Intégration du résultat par opération d'ordre non budgétaire	384.60	45 087.82
Résultat de clôture 2020	1 094 733.78	-86 379.82
Solde des restes à réaliser	0	-661 216.29
Résultat cumulé	1 094 733.78	-747 596.11

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jean-Philippe MONMARTY, doyen d'âge qui soumet au vote ce compte administratif du budget communal pour l'exercice 2020.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 25 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE).

23 – Budget communal : affectation du résultat 2020 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)
--

M. RIETHER expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2020 de 1 094 733.78 € conformément au tableau joint.

L'affectation du résultat a été présentée en commission des finances le 10 mai 2021.

*** Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : excédent :.. 1 094 349.18 €
déficit :.....

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :
excédent :.....384.60. €
déficit :.....

Résultat de clôture à affecter : (A1) **excédent :1 094 733.78 €**
(A2) déficit :.....

*** Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :.....302 836.25 €
déficit :.....

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : excédent :.....
déficit :.....389 216.07 €

Résultat comptable cumulé :
déficit86 379.82 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :.....678 939.29 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :..... 17 723.00 €
Solde des restes à réaliser :..... 661 216.29 €
(B) Besoin (-) réel de financement..... 747 596.11 €
Excédent (+) réel de financement.....

*** Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068).....747 596.11 €
En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)347 137.67 €

SOUS TOTAL (R 1068) 1 094 733.78 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

..... TOTAL (A 1)

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

.....

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
		86 379.82 €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 094 733.78 €

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE).

24 – Annexes

1. *Note de présentation des Comptes administratifs 2020*
2. *Documents budgétaires :*
 - *Espace Villepreux : le compte de gestion 2020 du receveur municipal et le compte administratif 2020 étant transmis par voie dématérialisée.*
 - *Budget communal : le compte de gestion 2020 du receveur municipal et le compte administratif 2020 étant transmis par voie dématérialisée.*

25 – Informations

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- Lundi 5 juillet 2021
- Lundi 20 septembre 2021

Fin de la séance à 20h41.